



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Programmes

Question écrite n° 30816

#### Texte de la question

Reponse. - Le nouveau paysage audiovisuel français se met en place progressivement après une réforme en profondeur voulue par le législateur il y a un peu plus d'un an. Ce laps de temps est manifestement insuffisant pour juger des effets de cette réforme sur des services de communication audiovisuelle dont une partie n'a pu mettre en œuvre sa nouvelle grille de programmes que depuis septembre dernier. Il convient de souligner que les nombreux engagements qui ont été souscrits par les responsables des chaînes de télévision privées et sur lesquels la Commission nationale de la communication et des libertés s'est fondée pour choisir les bénéficiaires des autorisations d'exploitation n'ont pas encore eu le temps de produire leur plein effet en matière de création et de diffusion d'œuvres d'expression originale française. Par ailleurs, la multiplicité des chaînes de télévision publiques et privées ainsi que la diversité des programmes présentés au public permettent à chaque catégorie de téléspectateurs de choisir les émissions qui conviennent le mieux à leur goût. En ce qui concerne plus particulièrement la présence d'un fond sonore dans certaines émissions, il convient de préciser qu'il s'agit uniquement de comédies de situation entièrement tournées en décors et qui se rapprochent du théâtre filmé. De nombreux réalisateurs recourent à cette technique afin de rendre plus dynamiques et attrayantes les situations décrites.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le nouveau paysage audiovisuel français se met en place progressivement après une réforme en profondeur voulue par le législateur il y a un peu plus d'un an. Ce laps de temps est manifestement insuffisant pour juger des effets de cette réforme sur des services de communication audiovisuelle dont une partie n'a pu mettre en œuvre sa nouvelle grille de programmes que depuis septembre dernier. Il convient de souligner que les nombreux engagements qui ont été souscrits par les responsables des chaînes de télévision privées et sur lesquels la Commission nationale de la communication et des libertés s'est fondée pour choisir les bénéficiaires des autorisations d'exploitation n'ont pas encore eu le temps de produire leur plein effet en matière de création et de diffusion d'œuvres d'expression originale française. Par ailleurs, la multiplicité des chaînes de télévision publiques et privées ainsi que la diversité des programmes présentés au public permettent à chaque catégorie de téléspectateurs de choisir les émissions qui conviennent le mieux à leur goût. En ce qui concerne plus particulièrement la présence d'un fond sonore dans certaines émissions, il convient de préciser qu'il s'agit uniquement de comédies de situation entièrement tournées en décors et qui se rapprochent du théâtre filmé. De nombreux réalisateurs recourent à cette technique afin de rendre plus dynamiques et attrayantes les situations décrites.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bellon André](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30816

**Rubrique** : Television

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 octobre 1987, page 5484

**Réponse publiée le** : 18 janvier 1988, page 238